

Stratégie agriculture et alimentation durables

La filière biologique dans Rennes Métropole

DÉCRYPTAGE EN 2024



s o m m a i r e

4 La vente de produits biologiques : un marché de 12,6 milliards d'euros en 2025

- 4 2012–2020 : une décennie de croissance
- 4 2021–2022 : le marché bio sous tension
- 4 2023–2025 : Des trajectoires divergentes entre circuits de distribution

5 Les spécialistes du bio dans Rennes Métropole

7 L'ensemble de la filière bio dans Rennes Métropole

- 7 382 établissements certifiés bio dans Rennes Métropole
- 10 Le secteur primaire représente près de deux établissement sur cinq
- 12 La fabrication de produits bio : une industrie peu présente dans le tissu métropolitain
- 12 La distribution bio : du camion à l'étal

13 Bilan des engagements et arrêts bio depuis 2018

- 13 Une dynamique favorable jusqu'en 2021
- 13 Tous les arrêts ne traduisent pas une fermeture définitive
- 13 Analyse par secteur - 2018–2024
- 14 Et ailleurs en France ?

16 Regard prospectif : quelle filière bio en 2040

- 16 Les 4 scénarios à l'horizon 2040

18 Méthodes et sources

- 18 Qu'est-ce qu'une certification Bio ?

Synthèse & chiffres clés

En 2024, la filière biologique dans Rennes Métropole regroupe **382 établissements** certifiés bio. Ces structures se répartissent entre des **spécialistes du bio** (entreprises mobilisées à 100 % dans le bio) et des **opérateurs mixtes** (bio et conventionnel), notamment des grandes et moyennes surfaces (GMS) et des industries agroalimentaires. D'après les estimations de l'Audiard, les spécialistes du bio représentent environ **200 établissements et 660 emplois salariés**.

La filière s'appuie sur un socle important d'acteurs du secteur agricole (148 exploitations certifiées). La distribution constitue le maillon le plus représenté, avec 160 établissements au total : 109 dans le commerce de détail (dont 59 grandes et moyennes surfaces et 50 commerces spécialisés bio) et 51 dans le commerce de gros et la logistique. La fabrication de produits alimentaires compte, elle, 67 établissements certifiés.

Sur la période 2018-2021, la filière bio dans Rennes Métropole enregistre plus de nouveaux engagements que d'arrêts de certification. À partir de 2022, la dynamique se retourne : les arrêts augmentent et deviennent plus nombreux que les nouveaux engagements. **Entre 2022 et 2024, on compte ainsi 117 arrêts contre 84 nouveaux engagements**, soit un solde défavorable.

Côté surfaces agricoles, Rennes Métropole totalisait en 2024 **5 792 hectares** conduits en bio (15 % de la Surface Agricole Utile (SAU) métropolitaine et 20,5 % des exploitations agricoles de la métropole), dont 244 hectares en conversion. La structure des surfaces est marquée par une forte présence de fourrages, signe d'un bio local fortement lié à l'élevage (notamment laitier).

LA FILIÈRE BIO DANS RENNES MÉTROPOLE



382 établissements
certifiés biologiques

dont

148 exploitations
agricoles biologiques



117 arrêts
de certification
bio entre 2022 et 2024

contre

84 nouveaux
engagements



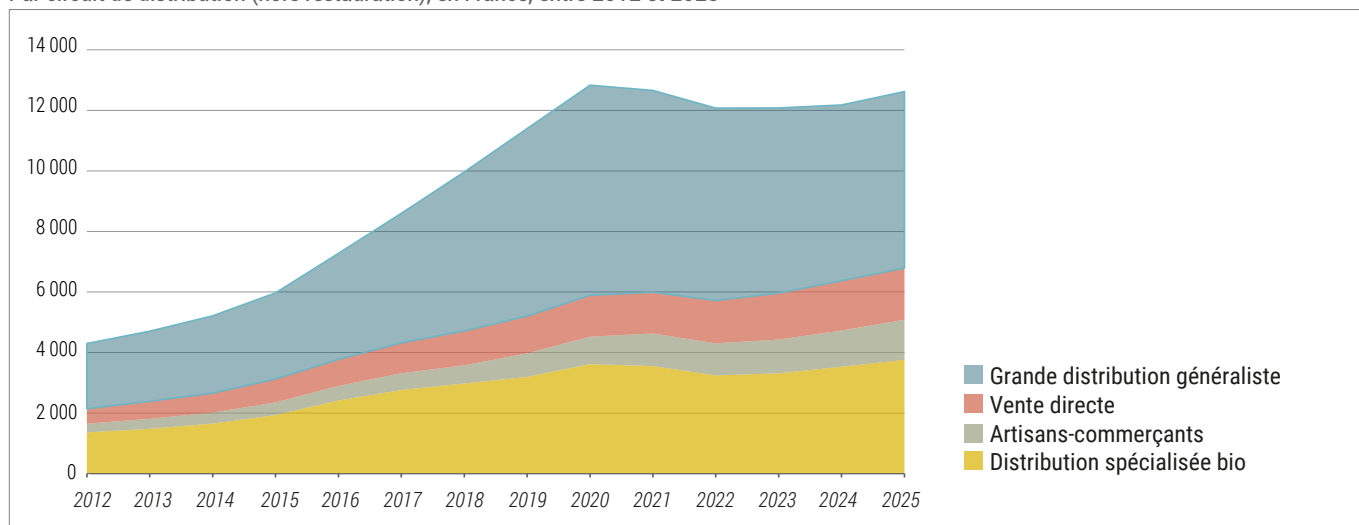
5 792 ha
cultivés en biologique (2024)
(15 % des SAU* métropolitaines et
20,5 % des exploitations)

*SAU : Surface agricole utilisée.

Sources : Dataviz : Agence Bio (08-2025), Répertoire Sirene de l'Insee, Urssaf-MSA (GIP-MDS).

LA VENTE DE PRODUITS BIOLOGIQUES : UN MARCHÉ DE 12,6 MILLIARDS D'EUROS EN 2025

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES GÉNÉRÉ PAR LA VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES BIOLOGIQUES
Par circuit de distribution (hors restauration), en France, entre 2012 et 2025



Sources : Agence bio.

2012–2020 : UNE DÉCENNIE DE CROISSANCE

D'après l'Agence Bio, le marché des produits alimentaires bio (hors restauration) est estimé à **4,3 milliards d'euros en 2012**, dominé à 50 % par la grande distribution généraliste (2 158 M€) et à 32 % par la distribution spécialisée bio (1 363 M€). La vente directe et les artisans-commerçants représentent respectivement 493 M€ et 287 M€.

Au cours de la période 2012–2020, le marché connaît une croissance soutenue, avec un taux de croissance annuel moyen de +14,6 %, soit une progression d'environ +1,1 milliard d'euros par an. Au pic historique de 2020, le marché atteint 12,8 milliards d'euros, soit un triplement en huit ans.

La deuxième moitié de la décennie 2010 est marquée par l'essor des gammes bio **en grande et moyenne surfaces** (GMS), dont les ventes bondissent de 3 505 M€ en 2016 à 6 936 M€ en 2020 (soit de 48 % à 54 % du chiffre d'affaires total généré par le bio). Durant la même période, la distribution spécialisée bio progresse à un rythme moins soutenu, passant de 2 417 M€ à 3 618 M€, et voit sa part de marché reculer de 33 % à 28 %.

2021-2022 : le marché bio sous tension

En 2021, le marché bio amorce son premier recul à 12 659 M€ (–1,3 % par rapport au pic de 2020). Ce retournement s'explique par la réouverture post-covid de la restauration qui a mécaniquement réduit la consommation à domicile, mais aussi par des facteurs structurels comme la concurrence de nouveaux labels (Haute valeur environnementale, local : « 73 % des pertes du bio en valeur vont vers d'autres offres labellisées » d'après l'Agence Bio) et une réduction de l'offre bio en rayons. La grande distribution est alors la première concernée

avec une baisse de 4,0 %, tandis que les artisans et la vente directe maintiennent une dynamique positive.

Ce repli s'accroît en 2022 avec un marché tombant à 12 076 M€ (–4,6 %). Le choc inflationniste lié à la guerre en Ukraine pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages, entraînant des arbitrages budgétaires en défaveur du label bio. Si la baisse se poursuit en grande distribution, les réseaux spécialisés subissent également une crise de fréquentation (–8,6 %). Dans ce contexte difficile, seuls les circuits courts et les artisans-commerçants font davantage preuve de résilience.

2023–2025 : Des trajectoires divergentes entre circuits de distribution

En 2023, après deux années de recul, le marché du bio à domicile se stabilise (12 081 M€), avant de renouer avec la croissance : +0,8 % en 2024 (12 176 M€), puis +3,6 % en 2025 (12 617 M€), retrouvant son niveau de 2021. D'abord portée par les prix (les volumes reculent encore de –1,1 % en 2024), la reprise gagne en volume en 2025 (+2 %), le bio surperformant alors la consommation alimentaire globale.

Cette reprise d'ensemble recouvre toutefois des trajectoires très différentes selon les circuits.

- La grande distribution, longtemps moteur du bio, poursuit son recul de moyen terme : sa part de marché revient de 50 % en 2024 à 46 % en 2025, au plus bas, loin de son pic de 2020. On observe néanmoins une légère hausse en 2025 (+1,2 %, à 5 828 M€), sa première depuis 2021.
- La distribution spécialisée bio est le premier moteur de la reprise : +8,5 % en 2025 (3 761 M€), une croissance record qui représente les deux tiers de la progression du marché et porte sa part de 27 % à 30 %.

- La vente directe et les artisans-commerçants confirment leur résilience : la vente directe atteint 1 708 M€ en 2025 (+3,8 %, 14 % du marché), portée par un nombre croissant de producteurs vendant en direct (28 452, près de la moitié des fermes bio) ; les artisans-commerçants (1 321 M€) marquent en revanche le pas (+1,4 %), pénalisés par la crise du vin bio.

À rebours de cette reprise commerciale, l'amont se contracte : en 2025, les surfaces bio reculent de nouveau (2,69 M ha, -30 700 ha, après -32 800 ha en 2024) et les cheptels diminuent, sous l'effet de déconversions et de déclassements. La reprise du marché ne s'accompagne donc pas encore d'un redressement de la production.

Sources : Évaluation de la consommation des ménages en produits alimentaires biologiques en 2024 : https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2025/08/2025-07_Rapport_Eval_marche_bio_VF_complet_clean-1.pdf
Données complètes du marché bio : <https://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/observatoire-de-la-consommation-bio/>
En savoir plus sur la baisse de 2021-2022 : <https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2023/06/DOSSIER-DE-PRESSE-CHIFFRES-BIO.pdf>
Chiffres clés 2024 : <https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2025/06/AB-PRESSE-2024-210x297-BAG.pdf>



Note sur la restauration hors domicile

La restauration hors domicile pèse 847 M€ en 2024. Elle est majoritairement portée par la restauration collective (516 M€, soit 61 % du CA de la restauration), dont la dynamique est encadrée par la loi EGAlim (objectif de 20 % de bio en restauration collective). La restauration commerciale bio, encore peu développée, affiche un taux de croissance annuel moyen de +8,0 % depuis 2015 (152 M€ en 2014 → 331 M€ en 2024).



© Julien Mignot / Rennes Ville et Métropole

LES SPÉCIALISTES DU BIO DANS RENNES MÉTROPOLE

Fin 2024, environ **200 établissements** de Rennes Métropole se consacrent exclusivement au bio. Ils **représentent 660 emplois salariés privés**, auxquels s'ajoutent des emplois non salariés, plus difficiles à quantifier avec ces sources. Cette estimation combine la qualification des exploitations agricoles par l'Agence Bio et des investigations complémentaires de l'Audiar pour les autres secteurs (fabrication, distribution).

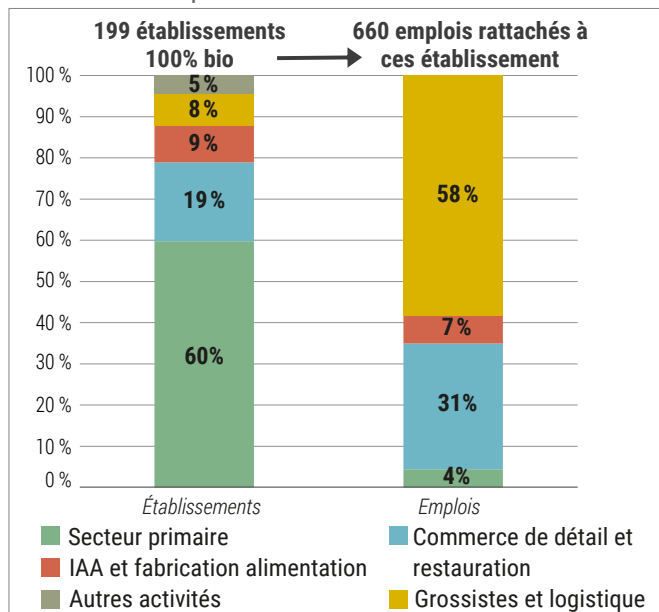
La Biocoop, dont les services centraux sont implantés à EuroRennes, et le grossiste Biodis constituent les deux principaux employeurs « 100 % bio », totalisant un peu plus de 500 emplois. Les 160 emplois restants se répartissent entre une cinquantaine d'établissements employeurs, principalement actifs dans la préparation de produits alimentaires bio, le commerce, ainsi que dans quelques exploitations agricoles ne comptant qu'un ou deux salariés. L'emploi des spécialistes du bio est ainsi majoritairement concentré dans le **commerce de détail et chez les grossistes**.

Les **commerces spécialisés** sont dominés par le réseau Scarabée Biocoop, qui compte huit points de vente sur le territoire (dont cinq à Rennes et un dans chacune des communes de Bruz, Cesson-Sévigné, Saint-Grégoire et Vern-sur-Seiche). À côté de ce réseau structurant, on trouve des enseignes nationales comme La Vie Claire ou Naturalia, ainsi qu'une dizaine d'épiceries et commerces alimentaires indépendants (Bocalons, Les Comptoirs de la Bio, Épicerie au Grand Air, Biomorvelles, Coqueli'Bio...).

Les **119 exploitations agricoles** représentent 60 % des spécialistes du bio. Parmi elles, plus d'une soixantaine relèvent de l'élevage (en grande majorité laitière ou bovine), près d'une trentaine du maraîchage, et une quinzaine se consacrent aux céréales et légumineuses.

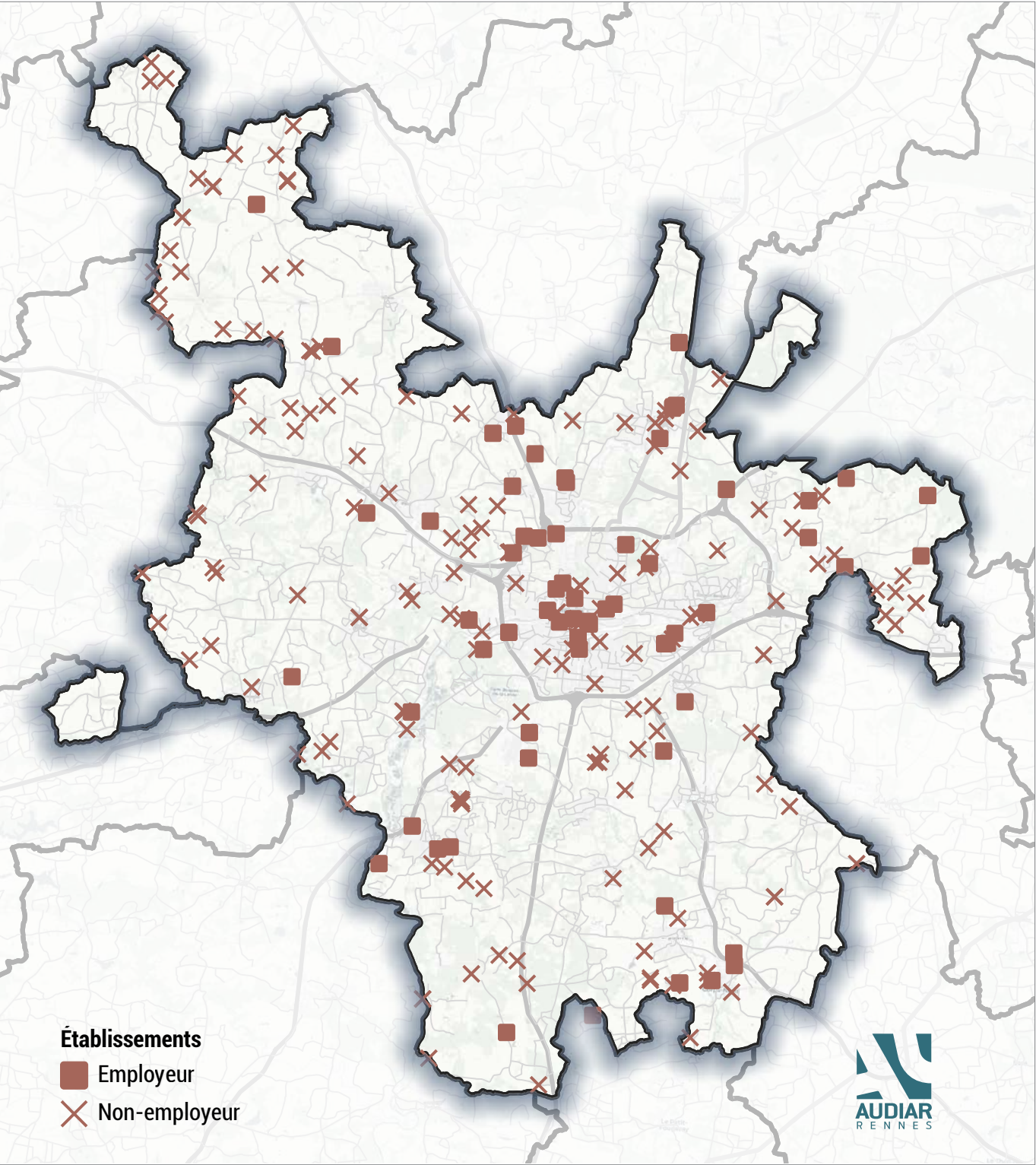
En termes d'emploi non salarié (non couvert par les sources utilisées), on peut estimer qu'au moins un emploi non salarié par exploitation agricole bio représente un volume supplémentaire d'au moins 119 emplois, non compris dans les 660 mentionnés ci-dessus. Le nombre de personnes concernées peut être plus élevé, une exploitation associant souvent plusieurs actifs non salariés ; mais une partie exerce à temps partiel, si bien qu'en équivalents temps plein le volume de travail correspondant est plus faible ([Insee, 2020](#) ; [note du CEP, ministère de l'Agriculture](#)).

RÉPARTITION PAR SECTEUR DES SPÉCIALISTES DU BIO
Dans Rennes Métropole



Sources : Agence bio, fichier Sirene Insee, Urssaf-MSA (GIP-MDS).

IMPLANTATION DES SPÉCIALISTES DU BIO DANS RENNES MÉTROPOLE



Sources : Agence Bio (données extraites via l'API en août 2025), répertoire Sirene de l'Insee, données emplois Urssaf MSA (via GIP-MDS).

I L'ENSEMBLE DE LA FILIÈRE BIO DANS RENNES MÉTROPOLE

La filière bio exposée ci-après regroupe des établissements certifiés, qu'ils soient spécialistes ou mixtes. Cette section décrit la composition de ce tissu et la place des principaux maillons (production, transformation, distribution).

382 établissements certifiés bio dans Rennes Métropole

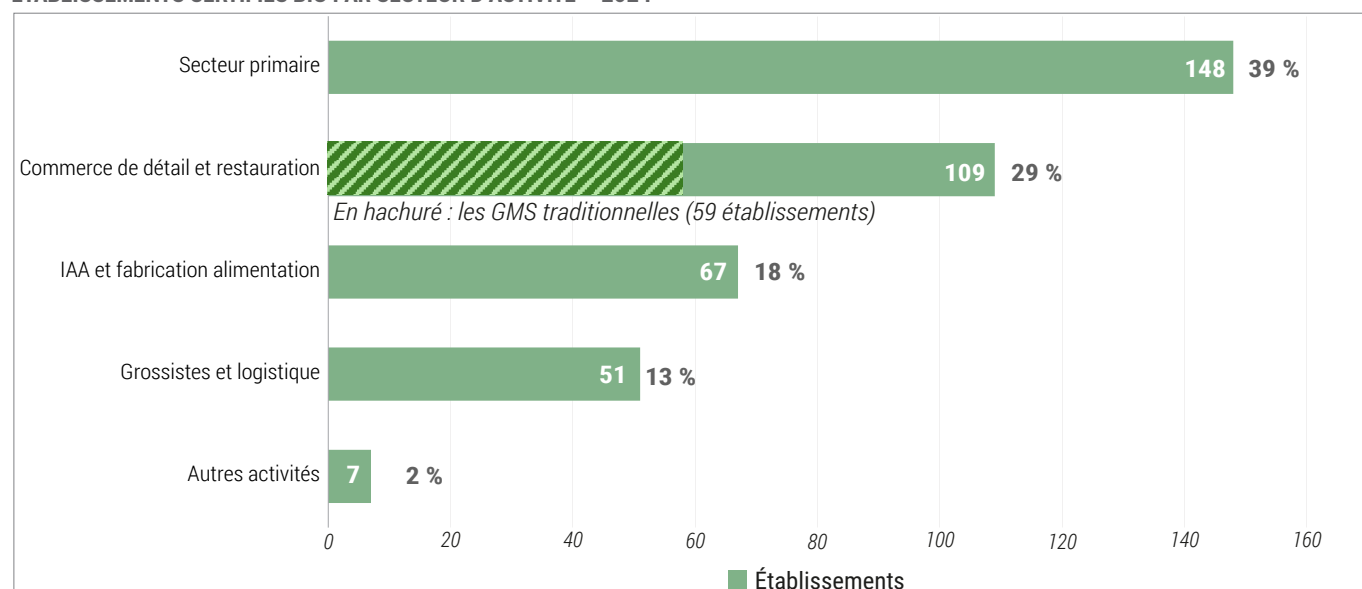
En 2024, Rennes Métropole compte **382 établissements certifiés bio** (dont 201 employeurs). **200 établissements sont des spécialistes du bio, mobilisés à 100 % sur le bio**, représentant 660 emplois salarié privés. Les autres établissements certifiés sont des opérateurs mixtes (grandes et moyennes surfaces, industries agroalimentaires, grossistes) dont l'activité bio ne constitue qu'une fraction de leur chiffre d'affaires.



Rennes Métropole se classe à la 7^e position des métropoles françaises en nombre d'opérateurs bio certifiés :

- derrière Lille (386) et Nantes (397),
- devant Nîmes (313) et Montpellier (307).

ÉTABLISSEMENTS CERTIFIÉS BIO PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – 2024



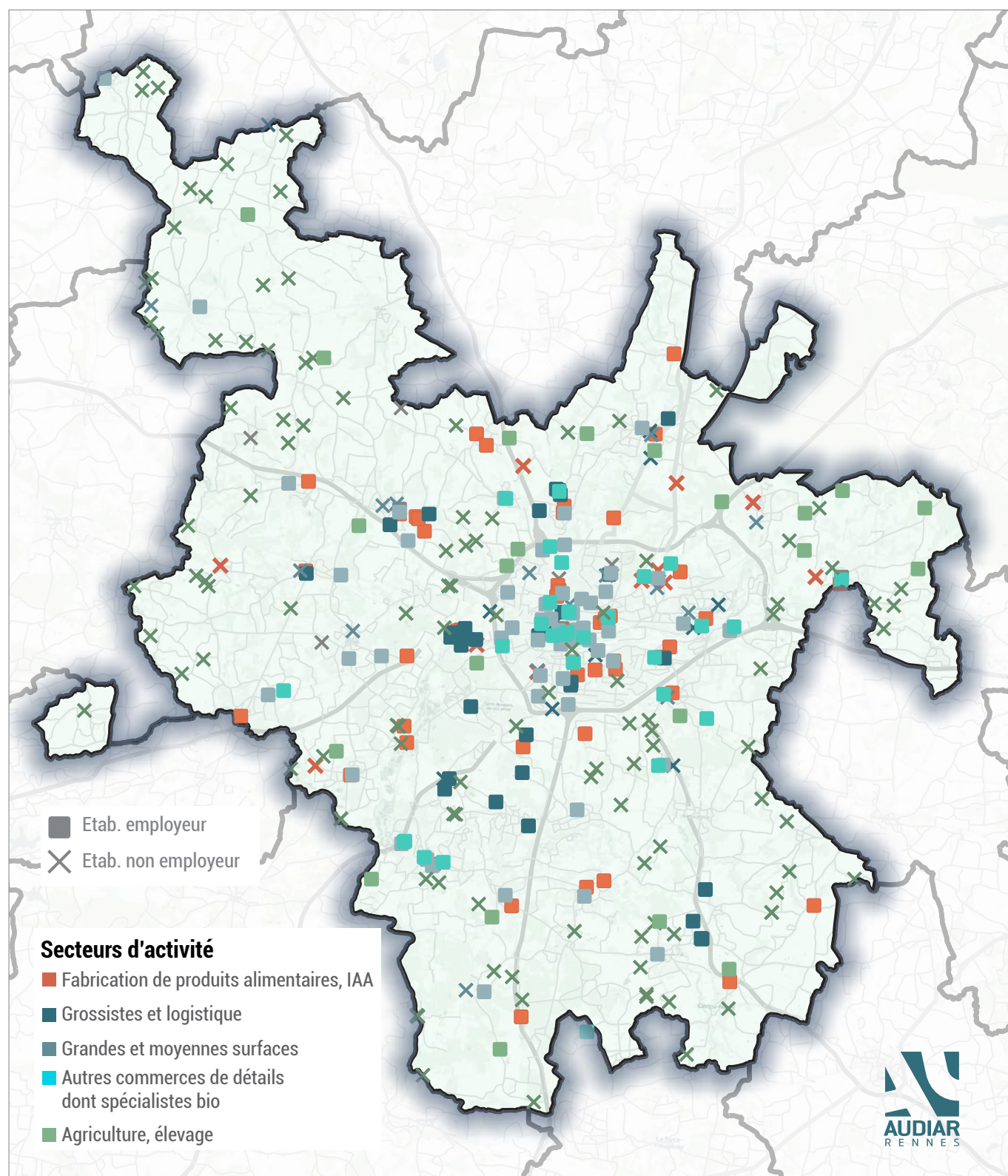
Sources : Agence Bio (données extraites via l'API en août 2025), répertoire Sirene de l'Insee, Urssaf-MSA (GIP-MDS).

Emploi non salarié : un peu plus de 200 emplois supplémentaires ?

Les sources Urssaf-MSA utilisées dans cette note ne recensent que l'emploi salarié privé. Or, une fraction importante des établissements certifiés bio n'a pas de salariés ou en a très peu : exploitants agricoles, artisans boulangers, gérants de petits commerces spécialisés. Ces non salariés (indépendants, chefs d'exploitation, gérants) ne sont pas comptabilisés dans l'emploi salarié.

Sur les 382 établissements certifiés bio actifs en 2024 dans Rennes Métropole : **181 n'ont aucun salarié** et **53 en ont entre 1 et 3** (et ils comptent probablement en plus un gérant non salarié). En comptant a minima 1 emploi non salarié par établissement concerné, on obtient un plancher d'**environ 234 emplois non salariés** liés à la filière bio dans Rennes Métropole.

Ce volume est majoritairement porté par le secteur agricole (145 emplois non salariés estimés, soit 62 % du total), devant le **commerce de détail et la restauration** (34), la **fabrication alimentaire** (29), les **grossistes** (20) et les **autres activités** (6). Ce total constitue toutefois un plancher : il ne retient qu'un emploi non salarié par établissement concerné, alors qu'une exploitation agricole mobilise souvent plusieurs actifs non salariés (chef d'exploitation, conjoint, associés). Le nombre de personnes liées à la filière est donc vraisemblablement plus élevé, sans se traduire à même hauteur en volume de travail : une part notable de ces actifs exerce à temps partiel (près d'un tiers des exploitants à l'échelle nationale, Insee, 2020).



Sources : Sources : Agence Bio (données extraites via l'API en août 2025), répertoire Sirene de l'Insee, données emplois Urssaf MSA (via GIP-MDS).



Qu'est-ce qu'une certification bio ?

La **certification biologique** en France repose sur le règlement (UE) 2018/848, et valide qu'un produit — du champ à la vente — respecte un cahier des charges strict : interdiction des intrants chimiques de synthèse et des OGM, respect des sols, de la biodiversité, du bien-être animal, traçabilité et transformation contrôlée. Le logo européen « Eurofeuille » est obligatoire pour les produits préemballés, et le label national « AB » équivalent garantit le respect des mêmes standards.

Tout opérateur — producteur, transformateur, distributeur, importateur — doit notifier son activité auprès de l'Agence Bio et faire contrôler sa conformité par un organisme certificateur agréé. Après un audit initial, des contrôles ont lieu au minimum une fois par an, avec possibilité de visites inopinées.

Type d'acteurs	Principaux repères/seuils	Type d'acteur
Exploitations agricoles	Conversion 2–3 ans avant la première commercialisation bio, respect des obligations agricoles, sanitaires et traçabilité.	Exploitations agricoles
Industries / transformateurs	Matières premières certifiées, séparation stricte bio / non-bio ; pour les produits transformés, ≥ 95 % des ingrédients agricoles doivent être bio.	Industries / transformateurs
Distribution & commerce	Produits préemballés bio uniquement : certification non obligatoire dans certains cas. Vente de bio en vrac ou non préemballé : - si CA annuel ≤ 10 000 € HT simple notification ; - si CA > 10 000 € HT ou reconditionnement / transformation / découpe certification obligatoire.	Distribution & commerce

Un « **acteur certifié bio** » signifie qu'il s'engage contractuellement, est audité, respecte la traçabilité, la séparation des flux bio/non-bio, l'étiquetage conforme, et maintient ces exigences dans le temps. Ce statut garantit l'intégrité de la filière bio, de la production à la consommation.

Vendre du bio sans être certifié : le cas des grandes surfaces. La certification n'est pas exigée d'un distributeur qui vend au consommateur des produits bio préemballés : il en est dispensé, comme de la notification, tant qu'il ne les produit pas, ne les transforme pas, ne les découpe pas et ne les stocke pas ailleurs qu'au point de vente (article 34.2 du règlement (UE) 2018/848). Une grande ou moyenne surface traditionnelle peut ainsi proposer des produits bio emballés sans détenir elle-même de certificat. La certification redevient obligatoire dès lors qu'elle vend du bio en vrac au-delà de 20 000 € de chiffre d'affaires annuel, ou qu'elle reconditionne, découpe ou transforme les produits. Se faire certifier a par ailleurs un coût annuel, de l'ordre de 500 à 800 € pour une exploitation, davantage pour une entreprise plus complexe. Voir la partie « Méthodes et sources » en fin de note pour le détail.

Sources : <https://www.agencebio.org/decouvrir-le-bio/les-textes-reglementaires/> ; <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/les-fiches-pratiques/agriculture-biologique-quelle-reglementation-dans-ce-secteur> ; https://www.agencebio.org/sites/default/files/upload/documents/3_Espace_Pro/note_distributeurs_0.pdf



@ Adobe Stock

Le secteur primaire représente près de deux établissement sur cinq



Rennes Métropole compte **148 exploitations agricoles certifiées bio**, soit **39 % des établissements certifiés** du territoire. Sur ces 148 exploitations, 118 se consacrent exclusivement au bio ; la trentaine restante dispose aussi d'une production conventionnelle (exploitations mixtes bio-conventionnel). Cette agriculture périurbaine se caractérise par un très faible taux d'employeurs (environ 17 %). Les exploitations se concentrent sur le maraîchage (30 établissements), les systèmes mixtes culture-élevage (25 exploitations) et l'élevage laitier (22 exploitations). Les autres exploitations relèvent de productions plus diverses, l'élevage bovin viande, l'arboriculture fruitière et l'élevage ovin en tête.

LES EXPLOITATIONS BIO DANS RENNES MÉTROPOLE

Groupe de cultures	Rennes Métropole
Maraîchage	30
Polyculture-élevage	25
Élevage laitier	22
Grandes cultures	17
Élevage bovin viande	9
Arboriculture fruitière	7
Élevage ovin et caprin	6
Autres cultures et élevages spécialisés	14
Détail d'activité indisponible	18
Total	148

Sources : Agence Bio (données extraites via l'API en août 2025), répertoire Sirene de l'Insee.



@ Arnaud Loubry / Rennes Ville et Métropole



Certifiées AB ou en conversion ?

Les 148 exploitations agricoles disposent toutes d'un certificat bio. Une distinction existe toutefois selon l'avancement dans la démarche : environ 125 sont pleinement certifiées « AB » et produisent sous ce label, tandis qu'une vingtaine sont encore en conversion. Cette période, obligatoire avant toute vente sous mention AB, dure 2 ans pour les cultures annuelles, les prairies et l'élevage, et jusqu'à 3 ans pour les cultures pérennes (vergers). Les produits issus de parcelles en conversion ne peuvent être vendus comme « bio » qu'à l'issue de ce délai.

Des pratiques orientées vers la vente directe et la transformation

Au-delà de la production, les établissements se distinguent par leurs pratiques :

- Engagement bio : 118 établissements, soit une large part du secteur, déclarent se consacrer exclusivement aux produits biologiques.
- Vente directe : Le lien producteur-consommateur est fort, avec 75 établissements pratiquant la vente directe.
- Transformation à la ferme : 47 établissements agricoles ont développé une activité complémentaire de préparation alimentaire (fabrication de fromages, sauces, tisanes, etc.) pour valoriser directement leur production.



L'agriculture bio dans Rennes Métropole

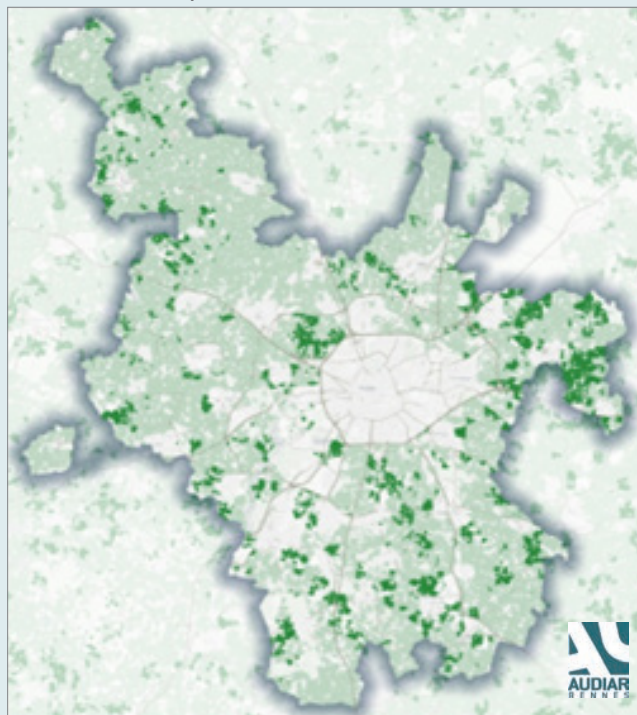
5 792 hectares de surfaces agricoles certifiées bio

Rennes Métropole dispose de 5 792 hectares certifiés bio ou en conversion, répartis sur 3 000 parcelles et 41 communes. Avec 15,1 % de sa surface agricole utile (SAU) dédiée au bio, elle dépasse largement les moyennes départementale (10,8 %) et nationale (9,5 %). La métropole concentre 12,5 % des surfaces bio départementales, contre 9 % de la SAU d'Ille-et-Vilaine. Rapportée au nombre d'exploitations, la part du bio atteint 20,5 % des fermes de la métropole : la faible surface des nombreuses fermes maraîchères explique l'écart avec le pourcentage de surface.

Un modèle agricole fidèle à la spécialisation laitière bretonne

L'agriculture biologique métropolitaine reflète le modèle régional : 73,9 % des surfaces sont dédiées aux fourrages, proportion proche du département (74,3 %) mais supérieure à la moyenne nationale (61,3 %). Cette structure confirme l'ancrage de l'élevage laitier. Au sein des fourrages, les cultures annuelles dominent (63,5 %), principalement du maïs ensilage et des prairies temporaires à base de graminées, devant les prairies permanentes (36,5 %). Les céréales et oléoprotéagineux représentent 22,2 %, soit

LOCALISATION DES PARCELLES BIO ET CONVENTIONNELLES Dans Rennes Métropole - 2024



+1,4 point par rapport au département, tandis que la production de légumes frais reste marginale (1,7 %).

RÉPARTITION DES SURFACES BIO PAR GROUPE DE CULTURES

Groupe de cultures	Rennes Métropole	Ille-et-Vilaine	France
Surfaces et cultures fourragères	73,9 %	74,3 %	61,3 %
Céréales et oléoprotéagineux	22,2 %	20,8 %	24,0 %
Légumes frais	1,7 %	2,3 %	1,6 %
Fruits	1,5 %	1,6 %	2,4 %
Viticulture	0,0 %	0,02 %	6,1 %
Autres cultures	0,7 %	1,0 %	4,6 %

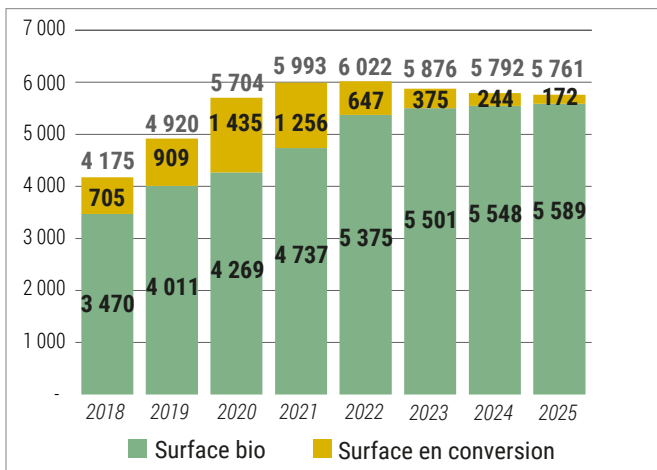
Sources : Agence Bio - CartoBio.

Un repli de 4 % depuis le pic de 2022

Portée par une forte progression depuis 2018 (+44 % en quatre ans), la surface bio ou en conversion de Rennes Métropole atteint un sommet en 2022, à 6 022 hectares. Elle recule légèrement depuis, à 5 761 hectares en 2025 (-260 ha, soit -4 %). Ce repli est proche de la tendance nationale, elle aussi orientée à la baisse depuis 2022 (-5 % sur la même période, à 2 692 419 hectares).

Ce recul est porté par le décrochage des nouvelles conversions : leur surface chute de 647 à 172 hectares entre 2022 et 2025 (-73 %). Toutefois, le stock déjà certifié continue de progresser, à 5 589 hectares (+4 %). Au niveau national, les surfaces en conversion reculent aussi, mais moins fortement. Elles restent proches de la moitié de leur niveau de 2018, contre un quart à Rennes Métropole.

L'ÉVOLUTION DES SURFACES BIO DANS RENNES MÉTROPOLÉ ENTRE 2018 ET 2025



Source : Agence bio.

La fabrication de produits bio : une industrie peu présente dans le tissu métropolitain



66 établissements
certifiés

Rennes Métropole compte **67 établissements de transformation certifiés**. L'industrie agroalimentaire y occupe une place limitée. Ces établissements sont majoritairement des opérateurs mixtes, dont seule une fraction de l'activité est dédiée au bio. On note quelques établissements certifiés de taille notable, comme la Société Laitière de l'Hermitage, What's Cooking (préparation de plats à Laillé), l'Abattoir Chapin (Vezin-le-Coquet) et France Culinaire Développement (producteur de spécialités aromatiques à Saint-Gilles).

La majorité des fabricants de produits bio dans Rennes Métropole sont des boulangeries-pâtisseries artisanales et des petites unités de transformation. On compte 39 établissements, la plupart étant des structures artisanales avec peu ou pas d'emploi salarié.

Au-delà de la boulangerie, on relève quelques filières spécialisées. La filière céréales-meunerie est représentée par trois moulins certifiés bio : le Moulin de Charbonnière (Saint-Grégoire), le Moulin Desgues (Acigné) et le Moulin d'Épron (Nouvoitou). La brasserie artisanale bio émerge également avec trois établissements 100 % bio : Skumenn (Cesson-Sévigné), la Brasserie Sainte-Colombe (Corps-Nuds) et la Brasserie du Vieux Singe (Saint-Jacques-de-la-Lande). Enfin, quelques unités plus isolées complètent le panorama : transformation de viande fumée (Le Fumoir Gastronomique), chocolaterie (Mam'zelle Choco), fromagerie (Maliguen à Chavagne), jus de fruits (Ty Jus, Les Capsulées de l'Îlle), ou encore spiritueux (Maison Dutier, Fisselier).



© Arnaud Loubry / Rennes Ville et Métropole

La distribution bio : du camion à l'étal



Commerces de détail :

109 établissements
certifiés dont **59 GMS** et
50 commerces spécialisés
bio



Grossistes et logistique :

51 établissements
certifiés

Le commerce et la logistique : un tissu d'établissements certifiés

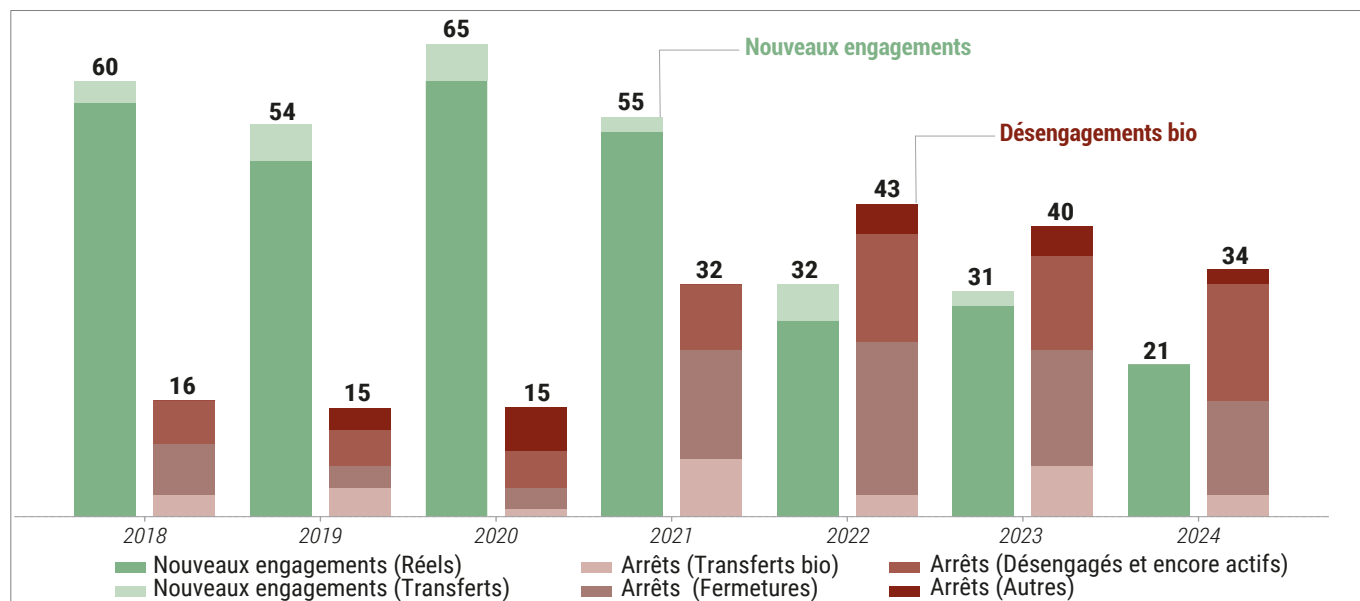
La spécificité de Rennes Métropole réside dans sa forte orientation vers la distribution et la logistique des produits biologiques.

- Le secteur du **commerce de détail** concentre 109 établissements certifiés. Près de la moitié de ces établissements sont des grandes et moyennes surfaces certifiées bio, dont 46 supermarchés et 13 hypermarchés. Il convient de préciser que ces GMS sont des opérateurs mixtes dont l'activité bio ne représente qu'une fraction de leur chiffre d'affaires. Parmi ces GMS, Carrefour est de loin le groupe le plus représenté avec 32 établissements certifiés, devant Super U (16), Intermarché (6), Leclerc (3) et Casino (1). Rennes Métropole se distingue également par une forte présence de commerces spécialisés en bio, par rapport au reste du département (50 points de vente).
- La **logistique et le commerce de gros** comptent 51 établissements certifiés. Rennes Métropole concentre ainsi 40 % des établissements de gros et logistique bio du département. On y trouve une grande diversité d'acteurs : des groupes issus des IAA traditionnelles positionnés sur le bio, comme Lactalis (Bourgbarré), des spécialistes de la logistique et du transport certifiés bio (dont l'activité ne se limite pas au bio) comme Le Roy Logistique (Saint-Jacques-de-la-Lande, Bourgbarré et Chartres-de-Bretagne) ou STEF Logistique, mais aussi Lahaye Logistique (Brécé, Vern-sur-Seiche). On relève également Stockmeier France (Saint-Jacques-de-la-Lande), ainsi que des grossistes spécialisés en bio comme Biodis (Noyal-Châtillon-sur-Seiche), Approbio, Les Biolonistes (Betton) ou encore Bio-Rennes (Rennes). S'y ajoute Manger Bio 35, plateforme coopérative qui fédère une cinquantaine de producteurs et transformateurs bio bretoniens pour approvisionner la restauration collective en produits biologiques et locaux.

I BILAN DES ENGAGEMENTS ET ARRÊTS BIO DEPUIS 2018

Depuis 2022, le bio entre dans une phase de stabilisation à l'échelle nationale. Qu'en est-il localement ? L'analyse des flux de certifications (entrées et sorties) permet d'apprécier la trajectoire récente de la filière bio dans Rennes Métropole.

ÉVOLUTION DES NOUVEAUX ET ARRÊTS D'ENGAGEMENTS BIO PAR ANNÉE – 2018-2024



Sources : Agence Bio (données extraites via l'API en août 2025).

Une dynamique favorable jusqu'en 2021

Entre 2018 et 2021, la filière bio dans Rennes Métropole enregistrait entre 54 et 65 nouveaux engagements par an, avec un pic à 65 en 2020. Les arrêts restaient largement inférieurs aux entrées (15 à 32 par an), produisant des soldes positifs constants. Le tissu bio métropolitain était en expansion.

La situation se dégrade à partir de 2022 : les arrêts doublent ou triplent (43 en 2022, 40 en 2023, 34 en 2024) tandis que les nouveaux engagements chutent de moitié (de 55 en 2021 à 21 en 2024). Le solde annuel devient systématiquement négatif.

Tous les arrêts ne traduisent pas une fermeture définitive

L'analyse des motifs d'arrêts révèle une réalité plus nuancée. Sur les 117 arrêts recensés entre 2022 et 2024 :

- **50 sont des fermetures définitives (43 %)** : l'opérateur cesse son activité ;
- **44 sont des désengagements actifs (38 %)** : l'opérateur abandonne sa certification bio tout en poursuivant son activité ;
- **13 sont des transferts administratifs de SIRET (11 %)** : l'activité bio se poursuit sous un nouveau numéro (reprise, rachat, changement de gérance) ;
- **10 relèvent d'autres motifs (8 %)** non renseignés dans les sources utilisées.

Autrement dit, plus de la moitié des arrêts ne correspondent pas à une fermeture d'entreprise : soit l'établissement reste actif mais sort du bio (désengagement

volontaire), soit il continue sous un autre établissement. Les arrêts réels de certification bio s'établissent à **104 sur la période** (hors transferts). Les nouveaux engagements bio (hors transferts) s'établissent à 77. Le **solde net hors transferts est de -27** (contre -33 en brut) pour la période 2022-2024.

Analyse par secteur – 2018-2024

Le commerce de détail : premier secteur touché

Le commerce de détail concentre **41 arrêts sur la période 2022-2024**, soit le premier secteur (35 % du total). Les GMS (grandes et moyennes surfaces) en représentent près de la moitié avec 20 arrêts, dont 17 pour la seule enseigne Carrefour. Ce chiffre doit être interprété avec précaution : 9 de ces 17 arrêts Carrefour correspondent à des transferts administratifs de SIRET liés aux restructurations du groupe (l'activité bio se poursuivant sous un nouveau numéro). Les fermetures réelles au sein des GMS se limitent donc à 11, dont 8 pour Carrefour, 2 pour Lidl et 1 pour Casino.

Hors grande distribution, les difficultés touchent également les réseaux spécialisés bio : Scarabée/Biocoop cumule 7 arrêts sur la métropole entre 2022 et 2023, entre fermetures de magasins et restructurations internes. On relève aussi des cessations parmi les petits commerces alimentaires indépendants (épiceries vrac, alimentation générale) et les acteurs du commerce en ligne.

Les nouveaux engagements dans le commerce chutent parallèlement de 23 en 2020 à 7 en 2024, cohérent avec la tendance nationale de déréférencement du bio en

grande distribution (chiffre d'affaires bio en GMS en baisse de 16 % depuis 2020).

Grossistes et logistique : un secteur sous tension

Avec 36 nouveaux engagements pour 18 arrêts sur la période, ce secteur maintient un équilibre, mais l'année 2024 révèle une situation plus précaire : 4 arrêts et aucun nouvel engagement.

Fabrication alimentaire : le désengagement d'une partie des boulangeries

L'industrie agroalimentaire et la fabrication alimentaire enregistrent 21 arrêts sur la période 2022-2024. Les boulangeries-pâtisseries artisanales en représentent plus de la moitié (15 arrêts sur 21), quasi exclusivement des petits établissements de moins de 10 salariés. L'année 2024 marque une forte dégradation : 8 arrêts pour seulement 2 nouveaux engagements.

Secteur agricole : plus résilient

L'agriculture bio affiche un ratio favorable sur l'ensemble de la période (86 nouveaux engagements pour 39 arrêts). Néanmoins, les signaux se dégradent en 2024 avec 8 arrêts pour 6 nouveaux engagements.

Rennes Métropole concentre 30 % des arrêts bio en Ille-et-Vilaine

En 2024, Rennes Métropole regroupe 30 % des arrêts départementaux pour seulement 21 % des nouveaux

engagements. Cette surexposition reflète la concentration d'activités commerciales sur le territoire : les commerces de détail, les grossistes et la logistique représentant à eux seuls 46 % des cessations sur la période 2018-2024.

Et ailleurs en France ?

La France connaît également un point de bascule à partir de 2022, mais avec un décalage par rapport à l'Ille-et-Vilaine. À l'échelle nationale, le ratio nouveaux engagements / arrêts passe de 2,71 en 2021 à 1,06 en 2022 : il se rapproche de l'équilibre, puis devient déficitaire en 2023 (0,94) et 2024 (0,90). En Ille-et-Vilaine, la bascule est plus précoce avec un ratio qui chute de 2,47 à 0,92 dès 2022 (nouveaux engagements désormais inférieurs aux arrêts).

L'Ille-et-Vilaine est davantage exposée à des secteurs d'activités particulièrement touchés, ce qui pèse sur la capacité de renouvellement des engagements : à titre d'exemple, l'élevage laitier breillien représente 6,62 % des arrêts nationaux, et la restauration présente un ratio nouveaux/arrêts de 1,05, inférieur à la moyenne nationale (1,27).

RATIO NOUVEAUX ENGAGEMENTS / ARRÊTS DE CERTIFICATIONS BIO PAR MÉTROPOLE (2022-2024)

Classement des 22 métropoles françaises

Ratio ≥ 1,00 – Résilient		0,80 ≤ Ratio < 1,00 – Fragilité modérée		Ratio < 0,80 – Forte tension	
Métropoles	Opérateurs certifiés	Nouveaux engagements 2022-2024	Arrêts 2022-2024	Ratio flux	
Clermont Auvergne Métropole	134	41	37	1,11	
Métropole Nice Côte d'Azur	313	101	97	1,04	
Métropole du Grand Nancy	74	22	23	0,96	
Métropole Européenne de Lille	395	109	125	0,87	
Grenoble-Alpes-Métropole	222	61	72	0,85	
Montpellier Méditerranée Métropole	322	92	111	0,83	
Métropole d'Aix-Marseille-Provence	1267	336	411	0,82	
Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	207	64	84	0,76	
Bordeaux Métropole	407	99	132	0,75	
Rennes Métropole	392	84	117	0,72	
Brest Métropole	117	25	35	0,71	
Saint-Etienne Métropole	238	44	66	0,67	
Eurométropole de Strasbourg	177	50	75	0,67	
Toulouse Métropole	315	90	138	0,65	
Nantes Métropole	415	97	152	0,64	
Métropole de Lyon	428	114	178	0,64	
Métropole du Grand Paris	2 086	593	992	0,60	
Metz Métropole	66	17	29	0,59	
Dijon Métropole	134	33	57	0,58	
Tours Métropole Val de Loire	121	32	61	0,52	
Métropole Rouen Normandie	146	35	68	0,51	
Orléans Métropole	120	28	57	0,49	

Sources : Agence Bio, traitements Audiar.

PARMI LES MÉTROPOLES : RENNES SE SITUE DANS LA MOYENNE

Pourquoi Clermont, Nice et Lille sont-ils plus résilients ?

Clermont Auvergne Métropole (ratio 1,11). Avec seulement 134 certifiés actifs, Clermont est l'une des trois plus petites métropoles de l'échantillon : les flux en valeur absolue y sont mécaniquement limités, ce qui réduit l'exposition aux grandes pertes sectorielles. Ces pertes limitées sont de plus compensées par l'agriculture locale (viticulture, maraîchage) qui affiche un ratio nouveaux/arrêts de 3,25, générant à elle seule un solde de +9 qui compense largement les pertes dans le commerce (-5). Sans ce dynamisme agricole, le ratio clermontois chuterait à environ 0,79, niveau comparable à Grenoble.

Métropole Nice Côte d'Azur (ratio 1,04). NNice doit sa résilience à un tissu bio structurellement différent : avec une part agricole de près de 40 % du stock actif, la plus élevée des 22 métropoles, et seulement 18,5 % d'opérateurs en GMS, elle est peu exposée aux désengagements bio de la grande distribution. Son agriculture méditerranéenne (maraîchage, aromatiques, agrumes, olives) présente des ratios flux très favorables et continue d'attirer de nouveaux certifiés même en période de crise.

Métropole européenne de Lille (ratio 0,87). Malgré une structure sectorielle apparemment similaire à Lyon (forte part du commerce, faible agriculture), Lille affiche un ratio engagements /désengagements bien supérieur (0,87 vs 0,64). Cet écart s'explique principalement par le nombre plus important de désengagements observés dans la grande distribution lyonnaise, de 19 entre 2022 et 2024, contre un seul à Lille sur la même période. Par ailleurs, Lille bénéficie d'un tissu de commerce de gros agroalimentaire plus résilient que le commerce de détail

Rennes Métropole se situe au 10^e rang (ratio 0,72), avec 84 nouveaux engagements pour 117 arrêts sur la période. Ce ratio défavorable tient d'abord à la distribution : le commerce de détail (premier secteur touché, 41 arrêts) et, dans une moindre mesure, la fabrication (21 arrêts, en majorité des boulangeries) sont pénalisés par les restructurations de la grande distribution (Carrefour, Biocoop) et le déréférencement du bio en GMS. À l'inverse, l'agriculture bio locale résiste mieux : 27 nouveaux engagements pour 19 arrêts sur la période, malgré un tassement en 2024. Mais elle ne suffit pas à compenser les pertes du commerce, qui pèsent sur le ratio.



I REGARD PROSPECTIF : QUELLE FILIÈRE BIO EN 2040 ?



Dans cette note sur la filière biologique dans Rennes Métropole, il est apparu intéressant de proposer quelques éléments prospectifs. À la demande du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, une étude prospective a été menée sur les **avenirs possibles de la filière bio à l'horizon 2040**¹ (mars 2025). L'étude a été lancée en 2023, dans un contexte de ralentissement des conversions et de la croissance du secteur, afin d'anticiper des trajectoires possibles à l'horizon 2040. Le document dresse d'abord un panorama rétrospectif et actuel (production, transformation, distribution, consommation, recherche/formation/éducation), puis décline **quatre scénarios** d'évolution, destinés à éclairer les choix publics et professionnels. Il a été rédigé par le **CERESCO** et le **CRÉDOC** et publié par le **Centre d'études et de prospective (CEP)**.

Les 4 scénarios à l'horizon 2040

SCÉNARIO

1



En quête de croissance puis de résilience, la bio non prioritaire

Ce scénario décrit un monde d'abord dominé par une course à la croissance économique et au pouvoir d'achat, où l'environnement est relégué au second plan. L'agriculture biologique devient une niche de luxe réservée à une élite, délaissée par les politiques publiques et la grande distribution.

Vers 2030, des crises majeures d'accès aux ressources (pénurie de cuivre, effondrement énergétique) provoquent une rupture du système mondialisé. L'Europe se referme sur elle-même. L'agriculture devient alors « naturelle par contrainte » : faute d'intrants chimiques disponibles et abordables, tous les agriculteurs adoptent des pratiques sobres. Le label bio officiel, devenu inutile et trop coûteux à certifier, finit par disparaître.

SCÉNARIO

2



Troisième voie triomphante et bio marginalisée

Ici, ce sont les géants de l'agroalimentaire et de la distribution qui dictent les normes. Pour répondre aux attentes sociétales sans subir les coûts élevés du bio, ils imposent une « 3^e voie » (agriculture régénératrice, bas carbone, sans résidus de pesticides). Ce modèle intermédiaire, moins strict que la bio mais mieux marketé et moins cher, devient la nouvelle référence « durable ».

Le label AB ne parvient plus à justifier son écart de prix. Il perd la bataille de la communication et des parts de marché, se retrouvant marginalisé face à cette concurrence privée massivement soutenue par le marketing industriel.

1 - Étude prospective : Quels avenir pour le secteur bio français d'ici 2040 <https://agriculture.gouv.fr/une-prospective-2040-pour-lagriculture-biologique-francaise-analyse-ndeg221>

SCÉNARIO

3



Bio « allégée », compétitive et généralisée

Dans ce scénario, l'Union européenne maintient une ambition environnementale forte mais se heurte à la contrainte du pouvoir d'achat. Pour généraliser la bio et la rendre accessible à tous, les pouvoirs publics décident d'en « assouplir » le cahier des charges (simplification des normes, autorisation de certaines technologies, industrialisation des processus).

La bio devient la norme agricole (plus de 30 % des surfaces), mais elle est perçue comme une « bio industrielle ». En réaction, les puristes et les acteurs historiques créent un nouveau label privé ultra-exigeant pour se différencier de cette bio institutionnelle devenue standardisée.

SCÉNARIO

4



Vers une bio prédominante

C'est le scénario de la transition radicale. À la suite d'une prise de conscience brutale des liens entre santé et environnement, l'Europe instaure un protectionnisme vert (taxes carbone, clauses miroirs strictes aux frontières). L'État soutient massivement la production et la consommation bio (chèques alimentaires, fiscalité avantageuse).

L'agriculture biologique devient le modèle dominant et la référence absolue. Le prix de l'alimentation augmente considérablement pour rémunérer ces externalités positives, mais cela est accepté par la société grâce à des mécanismes de redistribution et une priorité absolue donnée à la santé préventive.



Les scénarios sont construits à partir d'un système de 26 variables, regroupées en 5 blocs : contexte, action publique, production agricole, économie & marchés, valeurs/représentations/comportements.

- **Contexte (macro)** : variables de fond qui cadrent tout le reste — par ex. défis environnementaux, systèmes de santé, commerce international, conjoncture économique, géopolitique, démographie.
- **Action publique** : politiques de l'agriculture biologique, politiques agro-environnementales, politiques alimentaires et de consommation.
- **Production agricole** : variables « ferme » — techniques & innovations, facteurs de production (foncier, intrants, capital), socio-démographie agricole (structure/renouvellement, formes d'exploitation).
- **Économie & marchés** : variables « filières/débouchés » — par ex. distribution, restauration, transformation, coordination/gouvernance de filière, adaptation aux risques climatiques, marchés export.

- **Valeurs / comportements** : variables « demande et représentations » — par ex. enjeux santé et biodiversité/environnement dans les arbitrages, régimes et comportements alimentaires, image de l'alimentation, confiance dans les labels, budget des ménages.



@ Adobe Stock

MÉTHODES ET SOURCES

Qu'est-ce qu'une certification bio ?

La certification biologique en France s'appuie sur le cadre du Règlement (UE) 2018/848, transposé dans le droit national. Elle garantit qu'un produit — du champ à la vente — respecte des exigences strictes : pas d'intrants chimiques de synthèse, pas d'OGM, respect de la fertilité des sols ou du bien-être animal, transformations limitées et contrôlées. Un audit initial permet d'obtenir la certification, puis des contrôles sont menés au moins une fois par an, avec visites inopinées possibles. En cas de non-conformité, la certification peut être suspendue ou retirée.

Secteur agricole (exploitations primaires)

- Une **période de conversion** est requise avant de pouvoir commercialiser en bio : généralement 2 à 3 ans selon le type de culture ou d'élevage.
- L'exploitation doit utiliser des semences/plants bio ou non-OGM (sous conditions de dérogation), des intrants naturels (compost, fumier, amendements naturels), et interdire les engrais ou pesticides chimiques de synthèse.
- Le sol, la biodiversité, la rotation des cultures, le bien-être animal (pour l'élevage), l'interdiction de l'élevage hors-sol, l'accès au plein air pour les animaux, et l'alimentation bio pour l'élevage sont imposés.

Industries agro-alimentaires/transformation/conditionnement

- L'industriel doit s'assurer que les matières premières utilisées sont certifiées bio ou autorisées conformément au règlement bio.
- Les flux bio et non-bio doivent être séparés : zones de stockage distinctes ou procédures strictes de nettoyage/désinfection, pour éviter toute contamination croisée.
- Les produits finis labellisés bio doivent comporter un pourcentage minimal élevé d'ingrédients agricoles bio : la réglementation exige généralement que **95 % ou plus des ingrédients agricoles proviennent de l'agriculture biologique** pour pouvoir les revendre comme bio.
- L'étiquetage doit être conforme : logo bio, référence à l'organisme certificateur, origine des ingrédients, etc.
- L'entreprise doit tenir des registres complets (approvisionnements, lots, recettes, transformation, stockage, nettoyage, etc.) et accepter les audits réguliers.

Distribution et commerce (détaillants, GMS, magasins, etc.)

Les obligations varient selon la nature des produits vendus (préemballés, vrac), si reconditionnement ou transformation est réalisé, et selon le volume d'activité bio.

- **Vente uniquement de produits préemballés bio** : pas d'obligation de notification ni de certification.

• Vente de produits bio en vrac (non préemballés) :

- ▶ Si le montant annuel d'achat/vente de ces produits est inférieur à 10 000 € HT, simple notification auprès de l'Agence BIO, pas de certification obligatoire.
 - ▶ Si ce seuil est dépassé, ou en cas de reconditionnement, découpe, remise en emballage, préparation hors vue du client ou transformation, alors certification obligatoire.
- Les commerces certifiés doivent garantir la traçabilité des lots, la validité des certificats fournisseurs, la séparation bio / non-bio, un stockage adapté, et un affichage ou étiquetage conforme au bio (logo, origine, etc.).



Combien coûte la certification ?

Chaque opérateur finance lui-même le contrôle annuel réalisé par l'organisme certificateur. Le Sénat estime ce coût moyen entre 500 et 800 € par an et par opérateur, variable selon les surfaces, les ateliers de production et le chiffre d'affaires bio (le prix est établi sur devis, en fonction du temps d'audit). Un crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique, plafonné à 4 500 € par an (2025), peut le compenser pour les exploitations dont au moins 40 % des recettes proviennent du bio. Ce coût, ajouté aux obligations de contrôle, explique aussi pourquoi une grande surface qui se limite à revendre des produits bio préemballés choisit fréquemment de ne pas se faire certifier.



© Arnaud Loubry / Rennes Ville et Métropole

Sources et données

La note mobilise trois sources principales, complétées par des traitements Audiar.

Répertoire Sirene (Insee) : recense les établissements actifs, avec leur raison sociale, leur localisation et leur code d'activité (NAF). Il sert de base pour situer et dénombrer les établissements, mais ne renseigne ni le caractère biologique ni l'emploi.

Emploi salarié privé (GIP-MDS) et estimation de l'emploi non salarié. L'emploi salarié privé provient des données du [GIP-Modernisation des déclarations sociales \(GIP-MDS\)](#), qui fournit les effectifs par établissement en équivalent temps plein (ETP : 1 pour un temps complet, valeur proportionnelle pour un temps partiel). Cette source exclut les alternants, l'emploi public et l'emploi non salarié. Ce dernier n'étant couvert par aucune base disponible, l'Audiar retient a minima un emploi non salarié par établissement concerné, soit un plancher d'environ 234 emplois. Ce plancher sous-estime le nombre de personnes (une exploitation associe souvent plusieurs actifs non salariés), sans que l'écart se retrouve à même hauteur en volume de travail, du fait d'un temps partiel fréquent (Insee ; note du CEP).

Agence Bio et son API. L'appartenance à la filière biologique est établie à partir de l'annuaire de l'Agence Bio (Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique), qui recense les opérateurs notifiés et certifiés, de la production à la distribution. Les données sont extraites via l'API « [Professionnels du bio](#) » de l'Agence Bio. Cette source définit le périmètre « filière bio » de la note.

Nationales :

- Agence BIO, chiffres de la production et du marché bio 2024 (juin 2025)
- [Sénat, rapport d'information n° 277 \(2019-2020\), « La politique de développement de l'agriculture biologique : une évaluation »](#) (coût de la certification) ; témoignage chiffré d'un maraîcher : [Petit Maraîchage, « La certification AB »](#)
- Fondation pour la Nature et l'Homme, rapport sur le rôle de la distribution (avril 2025)
- Ministère de l'Agriculture, données sur la loi EGalim et la loi d'Orientation Agricole
- Ministère de l'Agriculture, étude prospective « Quatre scénarios pour l'agriculture biologique à l'horizon 2040 »

Départementales :

- API Agence BIO / Professionnels du bio, extraction août 2025
- GIP-MDS (Urssaf-MSA), données emploi 2024
- Répertoire Sirene de l'Insee, géolocalisation des établissements : Insee et Audiar.

REMERCIEMENTS

Goulven Oillac – coordinateur filière bio à Initiatives Bio Bretagne (IBB)

Sébastien Julliard – chargé d'études observatoire à la Fédération Régionale des Agrobiologistes de Bretagne (FRAB)

POUR EN SAVOIR +

Tableau de bord de l'agriculture et de l'alimentation durables, <https://tdb-agriculture.audiar.org/>

PHOTOGRAPHIES

© Arnaud Loubry / Julien Mignot - Rennes Ville et Métropole.

© Adobe Stock



RÉDACTION

Kevin MORVAN

DIRECTION DE LA PUBLICATION

Pierre MAURA

CONTACT

Agence d'urbanisme de Rennes
3 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz
CS 40716 - 35207 RENNES Cedex 2
02 99 01 86 40 - www.audiar.org
communication@audiar.org



*Suivez toute l'actualité de l'agence
en vous abonnant à la Lettre d'information !*